

ACTUALITÉ DU DROIT ROUTIER & CONTENTIEUX DU PERMIS À POINTS

Renseignements

ERAGE

Délégation Lorraine-Nancy

Faculté de Droit
13 Place Carnot
CO n° 70026
54035 NANCY Cedex

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95
Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisations

Droit pénal, droit public, droit des assurances, droit des transports

Niveaux

- 2 - Perfectionnement
- 3 - Expertise
- 4 - Actualisation

Date

Le 25-05-2018

Horaires

De 9:30 à 17:00

Lieu de la formation

Campanile Nancy Centre Gare
12 Rue de Serre – 54000 NANCY

Intervenant(s)

Maître Jean-Baptiste LE DALL

Avocat au barreau de Paris, Docteur en Droit, commentateur du Code de la route (Ed Argus de l'Assurance) auteur et contributeur de nombreux écrits dans le domaine du droit routier : Contentieux de la circulation routière

Objectifs de la formation :

Actualiser ses connaissances, connaître les fondamentaux du droit routier pour mieux maîtriser les solutions de recours

Prérequis : Maîtriser les bases de la spécialisation

Méthode pédagogique : Cas pratiques alliés à des connaissances techniques

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Programme :

Actualité du Droit Routier

- Les changements opérés par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle
- Les annonces du Comité Interministériel de la sécurité routière de janvier 2018

I. Le fonctionnement du permis à points

- a. Retrait et restitution des points du permis de conduire
- b. Le contentieux du permis à points

II. Le droit pénal routier

- a. Les délits routiers
- b. Les contraventions
- c. Focus sur l'alcool et la vitesse
- d. Verbalisation des véhicules de société

A retourner à :

ERAGE - Délégation Lorraine-Nancy

Faculté de Droit
13 Place Carnot
CO n° 70026
54035 NANCY Cedex

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95
Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

Le 25/05/2018

Horaires

De 9:30 à 17:00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Campanile Nancy Centre Gare
12 Rue de Serre
54000 NANCY

Niveaux

- 2 - Perfectionnement
- 3 - Expertise
- 4 - Actualisation

Spécialisations

Droit pénal, droit public, droit des assurances, droit des transports

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

28 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau | <input type="checkbox"/> Magistrat |
| <input type="checkbox"/> Juriste | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL ou Actaliens, voir conditions www.fifpl.fr et www.actaliens.fr

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte gu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €